

# 21<sup>ème</sup> Rallye N.P.E.A. PAYS DU GIER

(National à participation étrangère autorisée)

**CONSEIL GENERAL de la LOIRE**

**COUPE de FRANCE des RALLYES de 1ère DIVISION coef 5**  
**Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Rhône- Alpes**

**CHAMPIONNAT SUISSE des RALLYES**  
**Coupe Suisse des Rallyes, Trophée Inter-Swiss, Coupe Renault R3-Twingo**  
**Fiat Abarth 500-Citroen Racing Trophy**

**26 et 27 Mars 2010**

**Règlement particulier**

**(complète le règlement standard des rallyes)**

## PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	vendredi 19 février 2010
Ouverture des engagements :	vendredi 19 février 2010
Clôture des engagements :	lundi 15 mars 2010
Publication du road book :	vendredi 19 mars 2010 (permanence à Saint-Chamond)
Dates et heures des reconnaissances :	les 20,21 et 25 mars de 8h00 à 21h00
Vérifications des documents et des voitures :	vendredi 26 mars 2010 de 12h00 à 17h00
Heure de mise en place du parc de départ :	vendredi 26 mars 2010 à 12H00
1ère réunion des Commissaires Sportifs :	vendredi 26 mars 2010 à 17h30
Publication des équipages admis au départ :	vendredi 26 mars 2010 à 18h00
Briefing des pilotes prioritaires le :	vendredi 26 mars 2010 à 19h30, parc de départ
Départ (1 <sup>er</sup> concurrent) :	vendredi 26 mars 2010 à 20h00, parking site GIAT
Arrivée (1 <sup>er</sup> concurrent) :	vendredi 26 mars 2010 à 22h11, parking site GIAT
Publication du classement de la 1ère section et de l'ordre des départs de la 2ème section :	samedi 27 mars 2010 à 1h30, panneau affichage maison gardien parking site GIAT
Départ de la 2ème section :	samedi 27 mars 2010 à 8h30, parking site GIAT
Arrivée (1 <sup>er</sup> concurrent) à :	samedi 27 mars 2010 à 18h51, parking site GIAT
Vérification finale :	Peugeot I.C.A.R. D 88 ST Julien 42400 St Chamond
Publication des résultats du rallye :	samedi 27 mars 2010 30 minutes après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé
Remise des prix :	samedi 27 mars 2010 parking site GIAT sur podium d'arrivée suivi d'un apéritif dînatoire dès 20H30

## Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de La Loire organise, en collaboration avec l'ASA St Ursanne-Les Rangiers (Suisse), le 21<sup>ème</sup> rallye N.P.E.A. (National à Participation Étrangère Autorisée) du Pays du Gier, les 26 et 27 Mars 2010, en qualité d'organisateur administratif et technique.

Cette épreuve est placée sous le patronage du Conseil Général de la Loire, de la Ville de Saint-Chamond et du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n°27 en date du 19 /01/ 2010, le permis d'organisation de l'ASS n° 10-001 / NI+ en date 21/ 01/ 2010 et le permis d'organisation du Comité Régional du Sport Automobile Rhône-Alpes n°4 en date du 26/01/ 2010.

Comité d'Organisation

**ASA de la Loire (F):**

**Président : M. Gérard MAURIN**

Membres : Mme Brigitte MAURIN et Elyette FOURNIER, MM. Marcel SANTIAGO, Bernard COLOMB, Georges MOLAGER et André GARON.

Secrétariat du rallye, adresse : ASA de la Loire, BP 172, F - 42403 Saint-Chamond Cedex.

Téléphone + Fax : 00 33 (0) 4 77 80 98 98

Organisateur Technique par la Préfecture : Mr Olivier SANTIAGO

**ASA St Ursanne-Les Rangiers (CH):****Président : Mr Joel CUENIN**

Membre : M. Daniel PETIGNAT

Secrétariat du rallye pour les concurrents suisses : Case Postale 4, CH - 2882 Saint-Ursanne. CH

Tel / Fax : 00 41 32 423 21 16, Mr Daniel PETIGNAT

**Permanence du rallye :**

- **ASA de la Loire** , Bâtiment Loire sud Restauration (face site GIAT) 1<sup>er</sup> étage  
20 rue Royet de la Bastie 42400 Saint-Chamond.

de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 seulement sur appel téléphonique 00 33 (0)6 13 89 89 09  
E mail :asadelaire@wanadoo.fr

**1.1P. OFFICIELS****Observateur FFSA****Mr Serge PAILLE** lic n°3335**Commissaires Sportifs****Présidente**

Membre

Membre

**Mme Nicole FOREST** lic n° 1882

Mr Philippe MOULIN lic n° ASS 17

Mr J-Pierre MAUVEAUX lic n° 2735

**Directeur de Course****Mr Jannick DAUBIGNE** lic n° 6560

## Directeurs de Course Adjoints

Mme Josy MARTIN lic n° 75

Mme Michèle MARTIN lic n° 1123

Mr Daniel PETIGNAT lic n° ASS 237

Mr Pierrot FREUDIGER lic n° ASS 206

Mr Claude Alain AMACHER lic n° ASS 1003

Mr Thierry DUPECHER lic n° 3564 (délégué trico)

## Directeurs de Course délégués aux ES

Mr Roland PIQUEREZ lic n° ASS 29

Mr Jean-Claude HECTOR lic n° 1805

Mme Sylvie KRZYZANOWSKI lic n° 22005

Mr Jean DETROYAT lic n° 3042

Mr Marc CURRAT lic n° 5171

**Commissaire Général****Mr Gérard MAURIN** lic n° 9417**Médecin-chef****Dr Christine LESPIAUCQ** lic n° 46467**Commissaires Techniques****Responsable**

Membres

**Mr André OLIVIER** lic n° 1119

Mr J Claude DESNOUX lic n° 11176

Mr André BOIVIN lic n° 3572

Mr Gérard JOUVHOMME lic n° 51582

Mr Gerald MILAMANT lic n° 29575

Mr Olivier PAPAUX lic n° ASS 71

**Chargés des Relations avec les Concurrents**

Mr Markus MANZ lic n° ASS 1035

Mr Serge MOREL lic n° 17493

Mr Georges BEAL lic n° 2910

Mr Armand AGOSTINHO lic n° 12775

**Juges de Fait**

Mr Jacques PRADIER lic n° 145374

Mr Marcel SANTIAGO lic n° 10604

<b>Chargée des Relations avec la Presse</b>	Melle	Stéphanie GARON	
<b>Classements informatiques</b>	Mr	Patrick SOFT	lic n° 7835
<b>Chargée de la Publicité</b>	Mme	Yvette CECILLON	lic n° 11374
<b>Déléguée au PC-Secrétaire du Meeting</b>	Mme	Viviane JEANDROT	lic n° 47340
<b>Responsable Parc Assistance</b>	Mr	Thierry MESSY	lic n° 7800
<b>Responsable Parc Fermé</b>	Mr	Michel JULLIARD	lic n° 12787
<b>Responsables des Commissaires et du matériel</b>	Mr	André GARON	lic n° 12800
	Mr	Bernard COLOMB	lic n° 22221
	Mr	Noël REGNY	lic n° 153210
	Mr	Jean Paul FRANCOIS	lic n° 162919
<b>Conformité des ES</b>	Mr	Georges MOLAGER	lic n° 124694
	Mr	François SANTIAGO	lic n° 164454
<b>Relation avec les Autorités</b>	<b>Mr</b>	<b>Olivier SANTIAGO</b>	<b>lic n° 10612</b>
<b>Responsable du Chronométrage Chronométrage libre au 1/10<sup>e</sup> de seconde</b>	Mr	Richard LOPEZ	lic n° 2568
<b>Responsable des vérifications administratives</b>	Mme	Brigitte MAURIN	lic n° 9418
<b>Responsable Radio</b>	Mr	Joseph GARCIA	
<b>Coordinateur Organisateur</b>	Mr	Edmond THIBAUT	lic n° 152713
<b>Speaker</b>	Mr	Frédéric LOMBARD	lic n° 56718

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 21ème Rallye **Pays du Gier** compte pour : la Coupe de France des Rallyes de 1ère division **coefficient 5**, le Championnat Suisse des Rallyes (**rallye Type 1**), la Coupe Suisse des Rallyes, le Trophée Inter-Swiss, Coupe Renault R3 et le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Rhône-Alpes.

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 26 Mars 2010 de 12h00 à 17h00, Hall Site GIAT, 54 rue Sibert Saint-Chamond ( Tél. 00 33 (0) 6 13 89 89 09 ).

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 26 Mars 2010 de 12h15 à 17h15, Hall Site GIAT, 54 rue Sibert Saint-Chamond ( Tél. 00 33 (0) 6 13 89 89 09 ) conformément au programme du Rallye.

Un parc à remorques **obligatoire** est situé sur le parking site GIAT 54 rue Sibert à Saint Chamond où les voitures devront être déchargées **avant d'être présentées aux vérifications techniques**.

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités suivantes :

jusqu'à 30 '	15 euros
De 30' à 1 h	30 euros
Heure supp	15 euros

Toute heure commencée est due

Conformément à la réglementation générale l'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée :

20 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve

40 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage Peugeot I.C.A.R.**  
Adresse : CD 88 St Julien à St Chamond Tél. 00 33 (0) 4 77 31 42 42  
Prix de la main d'oeuvre : 45 euros TTC.

Voir le plan de situation des différents lieux en annexe du présent règlement (page 8).

## Article 2P. ASSURANCES

**2.1P** - Conforme au Règlement Standard de la FFSA.

**2.2P - Les véhicules d'assistance**, même porteurs de plaques de rallye <<Assistance>>, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leurs propriétaires.

## Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

**3.1P - Demande d'engagement – Inscriptions**

**3.1.1P- concurrents admis : conforme au règlement standard FFSA**

**3.1.5P.-** Toute personne qui désire participer au 21ème Rallye N.P.E.A. Pays du Gier doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 15 Mars 2010** à minuit. Adresse : ASA de la Loire, BP 172, 42403 Saint-Chamond Cedex.

Les concurrents suisses doivent envoyer dans le même délai leur engagement (impérativement en Courrier A Prioritaire) à l'adresse : ASA St Ursanne-Les Rangiers, Case Postale 4 – 2882 St Ursanne CH

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 180 (cent quatre-vingt) voitures maximum.

**3.1.11.1P** .Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 580,00 euros, concurrents suisses : 970 CHF
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1160,00 euros, concurrents suisses : 1940 CHF

Les droits d'engagements aux équipages 100% ASA de la Loire seront de :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 500,00 euros
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1000,00 euros

**3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

**Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'ASA avant le départ du rallye.**

Les photocopies des permis de conduire, licences et cartes grises (soit permis de circulation pour les concurrents suisses) devront être jointes à la demande d'engagement; elles ne pourront pas être faites par les responsables des vérifications.

**3.2P - Equipages**

Conforme au règlement standard de la FFSA.

Le 21ème rallye **Pays du Gier** a été inscrit au calendrier de la FFSA en catégorie N.P.E.A. A ce titre, la participation de concurrents étrangers est autorisée.

**3.3P - Ordre des départs**

Conforme au règlement standard de la FFSA. L'ordre des départs sera celui défini par l'article 3.3 du championnat de France et prendra en compte les listes des pilotes prioritaires français et suisses. Il sera procédé à un reclassement à l'issue de la première section.

## Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P - Voitures autorisées

Conforme au règlement standard de la FFSA

[http://www.ffsa.org/telechargement.php?theme=licencies\\$cat=1&id=1](http://www.ffsa.org/telechargement.php?theme=licencies$cat=1&id=1)

Pour les concurrents suisses, les groupes ISN et ISA sont acceptés.

### 4.2P - Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques, rallyes nationaux.

Conforme au règlement standard de la FFSA.

### 4.3P - Assistance

Conforme au règlement standard de la FFSA.

L'assistance sera autorisée **exclusivement** :

Dans le parc d'assistance (avec CH)

Hall site GIAT rue Sibert à Saint Chamond

**4.3.2.3P-** Limitation de changements de pièces : conforme au règlement standard de la FFSA.

Chaque concurrent engagé recevra une plaque d'assistance gratuite.

L'entrée en parc d'assistance se fera en même temps que votre heure de convocation au contrôle administratif et technique, sauf l'accord du responsable parc assistance. Un seul véhicule d'assistance par équipage.

### 4.3.3P – définition de l'assistance interdite

Conforme au règlement standard FFSA

Les boissons et nourriture ne sont pas considérées comme assistance.

## Article 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire est : CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE - VILLE DE SAINT-CHAMOND  
FFSA – SUPER U (Panneaux portières)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (Plaques)

La publicité facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

## Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P - Description

Le 21ème rallye **Pays du Gier** représente un parcours de **379,40 kms**. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de **192,20 kms**. Les épreuves spéciales sont :

#### 1ère étape – 2 épreuves spéciales

ES 1	DOIZIEUX	<b>21, 10</b>	x	1	=	21, 10 Kms
ES 2	Ste CROIX en JAREZ	<b>21, 40</b>	x	1	=	21, 40 Kms

#### 2ème étape – 8 épreuves spéciales

ES 3 - 6 - 9	DOIZIEUX	<b>21, 10</b>	x	3	=	63 ,30 Kms
ES 4 - 7- 10	Ste CROIX en JAREZ	<b>21, 40</b>	x	3	=	64, 20 Kms
ES 5 - 8	CELLIEU	<b>11, 10</b>	x	2	=	22, 20 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

Il sera procédé à un reclassement à la fin de la 1ère section (1ère étape).

L'itinéraire horaire et la carte du parcours seront remis lors de la distribution du carnet d'itinéraire à la **permanence du rallye** à partir du vendredi 19 Mars 2010.

### **6.2P - Reconnaissances**

Conforme au règlement standard de la FFSA.

Les reconnaissances auront lieu de 8h00 à 21h00 uniquement les jours suivants : **samedi 20 Mars 2010, dimanche 21 Mars 2010 et jeudi 25 Mars 2010.**

ES 1-2 : de 10H00 à 12H00 et 14H00 à 21H00  
ES 5 : de 8H00 à 10H00

### **3 passages par spéciale autorisés au maximum**

**IMPORTANT** ; nous tenons à vous informer que le jour du rallye toutes les cordes seront matérialisées par des rubalises ou piquets selon le cas.

Les reconnaissances individuelles hors jours et heures autorisés sont **strictement interdites** et seront contrôlées par les organisateurs.

Dès la 1ere infraction, départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement, demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA, les trois pénalités sont cumulées en conformité avec l'article 6.2 du règlement standard des rallyes.

### **6.3P - Carnet de contrôle**

Conforme au règlement standard de la FFSA.

### **6.4P Circulation**

Conforme au règlement standard de la FFSA.

## **Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

CH, ES, Parcs fermés, Regroupements : conformes au règlement standard de la FFSA.

### **7.1P- Départ**

Le premier concurrent national bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le dernier concurrent VHC.

### **7.2P - Dispositions générales relatives aux contrôles**

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble jaune fluo
- Chef de poste : Chasuble jaune fluo « Chef de Poste »
- Chargés des Relations avec les Concurrents : Blouson beige « Relations Concurrents »

## **Article 8P. RECLAMATION - APPEL PENALITES**

Conforme au règlement standard de la FFSA.

## **Article 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard de la FFSA.

Il sera également établi un classement général et un classement par groupe des concurrents suisses.

---

## Article 10P. PRIX ET COUPES

---

Un engagement correspond au montant payé par chaque concurrent, plafonné à 580 €. Les prix seront distribués :

### Classement scratch

1 <sup>er</sup>	2	engagements + 1 coupe
2 <sup>ème</sup>	1	engagement + 1 coupe
3 <sup>ème</sup>	1/2	engagement + 1 coupe

### Classement groupes N / FN / ISN confondus - A / FA / ISA / WRC / S 2000/ KIT-CAR confondus - F2000/F2000 Spéciales / FRC/ -groupe R et GT de Série 2 roues motrices.

1 <sup>er</sup>	1	engagement	+ 1 coupe si + de 3 partants
	1/2	engagement	+ 1 coupe si - de 3 partants
2 <sup>ème</sup>	1/2	engagement	+ 1 coupe, si + de 3 partants
	1/4	engagement	+ 1 coupe, si - de 3 partants
3 <sup>ème</sup>	1/3	engagement	+ 1 coupe, si + de 6 partants
4 <sup>ème</sup>	100€		+ 1 coupe, à partir de 11 partants

### Classement toutes classes

WRC, S2000, KIT-CAR  
non confondus

1 <sup>er</sup>	1/2	engagement	+ 1 coupe, de 1 à 3 partants
1 <sup>er</sup>	1	engagement	+ 1 coupe, de 4 à 5 partants
1 <sup>er</sup>	1	engagement	+ 1 coupe, de 6 à 10 partants
2 <sup>ème</sup>	1/2	engagement	+ 1 coupe,
1 <sup>er</sup>	1	engagement	+ 1 coupe à partir de 11 partants
2 <sup>ème</sup>	1/2	engagement	+ 1 coupe
3 <sup>ème</sup>	1/4	engagement	+ 1 coupe

### Classement féminin

1 <sup>ère</sup>	1	engagement	+ 1 coupe, si au moins 2 partantes
	1/2	engagement	+ 1 coupe, si une seule partante
2 <sup>ème</sup>	1/2	engagement	+ 1 coupe, si au moins 4 partantes

**TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES : 26720 €**

La liste des coupes n'est pas limitative. Tous les prix sont cumulables. Plusieurs coupes seront offertes à des commissaires par tirage au sort.

Les concurrents Suisse recevront leurs prix en espèces auprès des organisateurs Suisse. Les chèques des autres concurrents seront envoyés par courrier à l'adresse mentionnée sur le bulletin d'engagement après clôture de l'épreuve dès le lundi 29 Mars 2010.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée suivi d'un apéritif dînatoire avec tirage au sort des droits d'engagements 2011 pour deux équipages présents, le samedi 27 Mars 2010 dès 20H30 dans le hall VIP site GIAT à Saint Chamond.

## DISPOSITIONS PARTICULIERES

**L'ASA de la Loire**, ses partenaires : Le Conseil Général de la Loire, la Ville de Saint-Chamond et le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier, et le co-organisateur suisse : **ASA Saint-Ursanne-Les Rangiers**, ont le grand plaisir de vous proposer le **21ème rallye N.P.E.A. Pays du Gier**.

Les Maires, les élus et l'ensemble des riverains sont entièrement favorables à cette manifestation sportive automobile. Par contre, ils voient arriver la période qui précède l'épreuve et la période des reconnaissances avec inquiétude.

Nous vous demandons donc de **respecter** tout particulièrement l'article 6 du présent Règlement Particulier concernant les reconnaissances.

Des contrôles seront effectués par les services de Gendarmerie, de Police, des Maires et par les organisateurs, conformément à la réglementation en vigueur. Les concurrents doivent se conformer en tous points à l'article 6.2.4 (Reconnaisances) de la Réglementation Générale des Rallyes 2010  
La prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans accord de l'organisation.

D'autre part, une grande partie du parcours est située dans le **Parc Naturel du Pilat**. Il est demandé aux concurrents le respect absolu de la nature et de l'environnement.

**Tout marquage de repère sur tout support est strictement interdit.**

**ANNEXE 1  
PORT DE LA PUBLICITE**